

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-121 du 24 Juin 2013

L'an deux mil treize, le vingt quatre juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à la Salle des Fêtes de VAULX-VRAUCOURT, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Absents et excusés :

Mmes J. STORET – M. F. NAWROCKI – Ch. LECTEZ – V. THIEBAUT – O. CONSTANT

MM. B. DE REU – A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – H. TABARY – Y. MARECHAL – B. SEGERS – E. REMY – M. Ph. GORGUET – G. CUVILLER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – J. LAUDE – S. NACRY – M. J.N.MENAGE – J. Ch. DERUE – F. MATHON – X. LEROUX – H. COPIN – Ph. FATIEN – L. ANTINORI – J.L. CAPON – X. POUILLAUDE – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – D. PORET – J.P. POUTRAIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – D. BEDU – L. RZEPKOWSKI – H. BASSEZ – G. RICAUX – J.P. DELEVOYE – Y. BONNERRE – E. LEFEBVRE – M. BECQUES

M. B. SEGERS, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. POUILLAUDE
M. Ph. GORGUET, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. PIERRE
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN
M. S. NACRY, absent et excusé, a été suppléé par M. E. NOEL
M. J. LAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. A. THUILLET
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. Richard PARSY
M. Ph. FATIEN, absent et excusé, a été suppléé par M. S. MACHON
M. M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE
Mme Ch. LECTEZ, absente et excusée, a été suppléée par M. M. LALISSE
M. L. RZEPKOWSKI, absent et excusé, a été suppléé par Mme B. BUISSET
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. WILMORT
Mme V. THIEBAUT, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

Objet : **Location de terres agricoles**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité de délibérer sur l'occupation des différentes propriétés de la collectivité.

Monsieur le Président précise que la Collectivité est propriétaire d'une parcelle de 3 hectares 50 ares sur le territoire de la Commune de BAPAUME cadastrée ZD 185.

Monsieur le Président propose de procéder à une vente d'herbe au profit de l'Association « Le Refuge de la Seconde Chance des Chevaux et des Hommes » basée à VAULX-VRAUCOURT

Monsieur le Président précise que cette convention d'occupation est consentie moyennant un droit de mise à disposition de 300 €/hectare, pour la saison culturale 2012/2013.

Monsieur le Président indique que l'Association s'engage à prendre en charge tous les frais inhérents à l'occupation des lieux et à assurer le risque inhérent de cette occupation, notamment en cas de divagation des animaux sur le domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver l'occupation d'une parcelle de terres agricoles cadastrée ZD 185 sur le terroir de BAPAUME consentie à l'Association « Le Refuge de la Seconde Chance des Chevaux et des Hommes »,
- d'approuver le montant de cette occupation,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette occupation,
- de faire recette des sommes dues par l'Association.

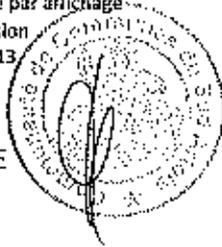
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 25 Juin 2013 et transmission en Préfecture le 25 Juin 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 25 juin 2013 et transmission
en Préfecture le 25 Juin 2013

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

